

# REGLEMENT DU VIDE GRENIER DU 13 Avril 2014

Parking du Leclerc Atout Sud  
Au profit de l'Association SA VIE  
(Aide la Recherche sur la mort subite du nourrisson)

## Organisateur :

Cette manifestation est organisée par Sabrina MOPIN adhérente de L'Association SA VIE.

Permanence téléphonique de 11h30 à 13h45 au 06.22.34.80.46

## Article 1 : Obligations légales

**TOUTE PERSONNE PARTICIPANT AU VIDE-GRENIER DEVRA FOURNIR :**

**SON NOM,**

**SON ADRESSE**

**SON NUMERO DE TELEPHONE**

**UN PIECE D'IDENTITE CONFORMEMENT A LA LOI EN VIGUEUR (photocopie)**

**Ces informations seront consignées dans le registre de police légal tenu à cette occasion.**

## Articles 2 :

**Le prix de l'emplacement est de 13 € non remboursés en cas de non-participation.**

**Le chèque de 13 euros est à établir à l'ordre de Association SAVIE**

## Article 3 :

Cette manifestation se déroule au parking du Leclerc Atout Sud à Rezé le 13 Avril 2014 de 8h00 à 18 h00

L'installation des participants s'effectuera le matin entre 5h30 et 7h30. Présentation du ticket de réservation et de sa carte d'identité.

Ce sont les bénévoles qui placeront les participants sur leur emplacement. Une fois installés, les vendeurs devront garer leur voiture à l'étage.

Pour la sécurité, aucune voiture ne sera acceptée à coté de l'emplacement.

L'accueil des exposants débute à partir de 5h30. Le vide grenier se terminant à 18h00, les participants s'engagent à rester sur place jusqu'à 18h00.

## Article 4 :

L'inscription est ouverte aux particuliers, sous réserve de ne pas vendre de produits neufs ou volés ainsi que ceux achetés sur le site le jour même.

## Article 5 :

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

## Article 6 :

Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener ses invendus ou à les mettre en décharge.

Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

## Article 7 :

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant.

De même, l'organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

## Article 8 :

Les exposants devront laisser leur véhicule sur le parking au premier étage avant 8h00, ils seront dirigés par les bénévoles.

Aucun véhicule ne sera autorisé à rester près du stand ou près des barrières de sécurité.

## Article 9 :

Il est interdit de modifier la disposition des emplacements ou de revendre son emplacement. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

## Pour votre Inscription

En respect des dispositions réglementant l'organisation des vide-grenier, vous devez

1. IMPERATIVEMENT joindre à votre inscription la photocopie de votre carte d'identité (passeport ou permis de conduire en cours de validité).
2. Ainsi qu'une enveloppe timbrée avec votre adresse pour vous envoyer la confirmation de votre inscription

### Attention :

**pour faciliter le travail des bénévoles aucune réservation ne sera prise en compte si votre dossier est incomplet.**

3. La fiche de renseignement dûment remplis.

A renvoyer avec votre règlement à : MOPIN SABRINA

2 BIS LA MORINIÈRE 44190 Saint hilaire de Clisson

Le chèque de réservation est à adresser au nom de « l'association SA VIE ».

Les bénéfices de cette journée contribueront à aider la recherche sur la Mort Subite et Inexpliquée du Nourrisson (par l'association SA VIE).

Un stand d'alimentation et de boisson seront mis à disposition des participants et des visiteurs.

Merci de votre participation.

Vide Grenier – Parking Leclerc Atout Sud Rezé – 13 Avril 2014 – Règlement

## VIDE GRENIER

13 Avril 2014 – Parking Atout Sud de Rezé

Au profit de la Recherche sur la Mort subite du nourrisson.

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Code postal.....

Ville.....

Numéro de téléphone.....

Mail .....@.....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

.....

Délivrée le ..... Par.....

Nombre d'emplacement de 5m de profondeur/3,5 m de large x 13€

=.....

### Je déclare sur l'honneur en tant que particulier

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)
- J'atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint

Fait à..... le.....

Signature :

(Plus d'information sur les activités, missions et motivations de l'association SA VIE sur le site [www.sa-vie.fr](http://www.sa-vie.fr).)

Vide Grenier – Parking Leclerc Atout Sud Rezé – 13 Avril 2014 – Règlement